

## REGLEMENT ET MODALITES JEU

### « Le Grand Jeu Anniversaire Colors of Tea »

[www.colorsoftea.fr](http://www.colorsoftea.fr)

#### **ARTICLE 1 : ORGANISATION**

Ce jeu est organisé par la société Colors of Tea, ci-après « l'Organisateur » ou « Colors of Tea », SAS au capital de 5 000 € immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 827 727 447, ayant son siège au 1 COURS ARISTIDE BRIAND, 33200 BORDEAUX. C'est un jeu concours, intitulé « Le grand jeu anniversaire Colors of Tea » sur le site [www.colorsoftea.fr](http://www.colorsoftea.fr) selon les modalités décrites dans le présent Règlement. Le jeu débute le lundi 02/05/2021 et se termine le dimanche 15/05/2021 et est disponible sur le site [www.colorsoftea.fr](http://www.colorsoftea.fr)

#### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation à ce jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve notamment du présent Règlement, ainsi que des lois et Règlements en vigueur sur le territoire français et notamment aux dispositions applicables aux jeux-concours en vigueur en France. La participation est ouverte à toute personne physique et domiciliée en France métropolitaine ou à l'étranger à l'exception des pays dans lequel la livraison n'est pas disponible depuis le site [www.colorsoftea.fr](http://www.colorsoftea.fr) La société organisatrice attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux.

##### **Art.2-1 : conditions de participation sur le site [www.colorsoftea.fr](http://www.colorsoftea.fr)**

Toutes personnes se rendant sur le site [www.colorsoftea.fr](http://www.colorsoftea.fr) pendant la période de l'opération (du 02/05/2021 au 08/05/2021) ont accès au jeu. La participation au jeu n'est pas soumise à un montant minimum de commande, chaque client du site, sur la période donnée, verra apparaître une roue lui permettant d'accéder au jeu. Le jeu est limité à une participation par personne. Pour participer, il est nécessaire d'avoir un accès à Internet et de disposer d'une adresse électronique valide.

##### **Art.2-2 : conditions de participation au sein la société Colors of TEA pour les salariés de l'entreprise**

Les salariés de l'entreprise ne peuvent pas participer au jeu.

Colors of Tea se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

#### **ARTICLE 3 : PRINCIPE DU JEU**

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des conditions du jeu. La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement. Le jeu est basé sur le principe de l'instant gagnant. Pour participer, il suffit de renseigner son email et d'accepter de s'inscrire à la newsletter en cochant la case.

Le Jeu se déroule comme suit :

- Une roue apparaît en pop-up sur la page d'accueil du site [www.colorsoftea.fr](http://www.colorsoftea.fr)
- Le joueur doit renseigner son email, cocher la case pour accepter de s'inscrire à la newsletter et cliquer sur le bouton "Tourner la roue" pour lancer la roue

- Le joueur lance le jeu et sait immédiatement s'il a remporté un gain ou non
- Le choix du lot est aléatoire et soumis à un algorithme.
- Le lot se présente sous la forme d'un code que le visiteur peut copier en cliquant sur le bouton « copier le code » afin de le coller en arrivant au panier dans la case code promo.
- Les codes sont valables 1h après leur publication. S'ils ne sont pas utilisés par le gagnant, le gain sera perdu.

Le client peut aussi renoncer à sa participation en cliquant sur la croix destinée à cet effet.

#### **ARTICLE 4 : SÉLECTION DES GAGNANTS**

Le gagnant verra s'afficher un code de réduction à usage unique valable 1h sur le site [ww.colorsoftea.fr](http://ww.colorsoftea.fr). Le gagnant devra utiliser ce code en arrivant au panier en l'indiquant dans la case code promo.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

#### **ARTICLE 5 : DOTATIONS**

Les gagnant(e)s auront accès à un code leur permettant d'obtenir un produit ou un bon de réduction Colors of Tea offert sur [www.colorsoftea.fr](http://www.colorsoftea.fr). Ce code est valable 1h après avoir été gagné. Non cumulable avec d'autres offres. Les codes sont personnels. Une seule utilisation par client.

- 1er gain : Bon de réduction d'une valeur de 4€ valable 1h sur l'ensemble du site [www.colorsoftea.fr](http://www.colorsoftea.fr), y compris sur les box et carte cadeaux. Pour utiliser son bon d'achat, chaque gagnant devra réaliser, dans l'heure, sur le site [www.colorsoftea.fr](http://www.colorsoftea.fr), une commande boutique d'un minimum de 4€, puis entrer, au moment du paiement, le code à usage unique dans l'encart « code promo » puis continuer jusqu'à la validation de sa commande.
- 2ème gain : Show cacao, coques de cacao torréfiées en format 100g, d'une valeur de 9,20€. Chaque gagnant recevra un code valable 1h qu'il pourra copier puis coller dans la section « code promo » dans le parcours de paiement, patienter 2-3 secondes pour que le produit soit ajouté au panier à titre gratuit. Les frais de ports restent à la charge du gagnant.
- 3ème gain : La livraison offerte en France Métropolitaine sans minimum d'achat. Chaque gagnant verra s'afficher un code valable 1h qu'il pourra copier puis coller dans la section « code promo » dans le parcours de paiement, patienter 2-3 secondes pour que la livraison lui soit offerte.

Le lot ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement (il est entendu toutefois que, en cas d'évènements indépendants de sa volonté, l'Organisateur se réserve la possibilité de substituer à tout moment le lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente).

Tout prix ne pouvant être distribué par suite d'une erreur des participants, d'une modification ou pour toute autre raison, sera conservé par la société organisatrice. Aucune action en justice ne pourra être intentée contre la société organisatrice ce cas. Si un participant n'utilise pas son code avant le 30 juin 2021, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

## **ARTICLE 6 : PUBLICITE**

La société organisatrice se réserve le droit de publier, sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire ou autre, sur le réseau Internet, le prénom, l'adresse (uniquement le département) et ce sans que les gagnants puissent exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de leur lot. Cependant si les gagnants ne souhaitent aucune utilisation de leur prénom, adresse (uniquement le département), ils peuvent en demander l'interdiction par courrier à l'adresse suivante (Colors of Tea-STARTWAY, 1 cours Aristide Briand 33000 BORDEAUX).

## **ARTICLE 7 : INFORMATIQUE ET LIBERTE**

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs inscrits au jeu disposent des droits d'opposition (art. 26), d'accès (art. 34 à 38), de rectification et de suppression (art. 36) des données personnelles les concernant. Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment et exiger que soit soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations vous concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivalentes, équivoques ou périmées en écrivant à l'organisateur du jeu.

## **ARTICLE 8 : REGLEMENT**

Le présent jeu est exclusivement soumis à la loi française. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu.

## **ARTICLE 9 : RESPONSABILITE**

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération en cas de force majeure ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait et sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne puisse lui être réclamée. Notamment, la société organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible pendant la durée du Jeu.

## **ARTICLE 10 : MODIFICATION DU REGLEMENT**

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les articles du présent Règlement et notamment les règles du jeu et les gains attribués, pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale de l'Organisateur.

## **ARTICLE 11 : LITIGES**

La loi qui s'applique est la loi française. Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux-concours. Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents. Enfin, si l'une quelconque des dispositions du présent Règlement était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions du Règlement qui demeureront en vigueur. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu.